



Université Abderrahmane Mira-Bejaia
Faculté des Sciences Économiques, Commerciales et des Sciences de Gestion

Département sciences financières et comptabilité

Laboratoire (facultatif) : RMTQ université de Béjaia

Polycopié pédagogique

Dossier numéro (à remplir par l'administration) :

Titre

Comptabilité des sociétés approfondie II

Cours destiné aux étudiants de

Licence (spécialité et niveau) : //

Master (spécialité et niveau) : première année

Année : 2024/2025

Comptabilité approfondie II

Sommaire

Introduction générale	01
Chapitre 1 : Aspects introductifs à la consolidation et cadre théorique du processus de consolidation	03
Section 01: Notion du groupe	03
Section 02 : Les phases d'«HIER»	07
Section 03 : relation d'influence et pourcentage d'intérêt	09
Chapitre 02 : Mise en œuvre du processus de consolidation : homogénéisation	13
Section 01 : Homogénéisation	13
Section 02 : Applications sur l'homogénéisation	17
Section 03 : Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères	29
Chapitre 03 : Intégration (consolidation)	34
Section 01 : Mise en œuvre de l'intégration des comptes	35
Section 02 : Élimination et méthode d'intégration	41
Chapitre 04 : Élimination des opérations réciproques avec incidence sur le résultat consolidé	44
Section 01 : Élimination des profits internes sur stock	44
Section 02 : Élimination des plus-values internes sur cession d'immobilisations	51
Chapitre 05 : Répartition des intérêts	57
Section 01 : Incidence de la méthode de consolidation (intégration globale)	57
Section 02 : Intégration proportionnelle et mise en équivalence	59
Section 03 : Consolidation du bilan : application générale	61
Synthèse et recommandations	67
Quelques références	70

Introduction générale

L'évolution de l'économie contemporaine est marquée par une intensification des stratégies de croissance externe, conduisant à la formation de **groupes de sociétés**. Ces groupes se définissent comme des ensembles d'entités juridiquement autonomes mais unies par des liens de contrôle ou d'influence, organisées autour d'une société dominante (société mère). Ainsi, comme le soulignent Colasse Bernard (2005) et Richard M. et Parker (2010), le groupe constitue avant tout une **réalité économique** qui dépasse les frontières juridiques des entités qui le composent.

Dans ce cadre, les états financiers individuels apparaissent insuffisants pour traduire fidèlement la situation financière et la performance globale du groupe. En effet, ils ne permettent pas de neutraliser les effets des transactions internes ni de refléter l'unité de décision économique. C'est pourquoi la **comptabilité de consolidation** s'impose comme un outil indispensable pour produire une information financière pertinente. Cette discipline, la **comptabilité de consolidation**, présente la partie essentielle de la comptabilité des sociétés approfondie. La consolidation vise à présenter les états financiers du groupe comme s'il s'agissait d'une seule entité économique, en combinant les comptes des différentes sociétés qui le composent et en neutralisant les effets des relations internes.

Selon International Accounting Standards Board, l'objectif des états financiers consolidés est de fournir une image fidèle de la situation financière, de la performance et des flux de trésorerie d'un groupe. Dans le cadre du **Système Comptable Financier (SCF)**, inspiré des normes internationales telles que IFRS 10 et IAS 28, la consolidation repose sur des concepts fondamentaux : le **contrôle exclusif**, le **contrôle conjoint** et l'**influence notable**.

La mise en œuvre de la consolidation implique l'utilisation de méthodes spécifiques qui sont : intégration globale, intégration proportionnelle et mise en équivalence. Ces méthodes sont accompagnée souvent par des techniques complexes telles que l'élimination des opérations intra-groupe, le traitement des écarts d'acquisition (goodwill) et l'harmonisation des méthodes comptables. Comme le rappelle Nobes Christopher, la consolidation constitue un processus essentiel pour garantir la comparabilité et la transparence de l'information financière dans un contexte internationalisé.

Ce cours, destiné aux étudiants de niveau première année master, qui nécessite la maîtrise préalable des connaissances suivantes :

- Les principes fondamentaux de la comptabilité financière et la structure des états financiers ;
- Le cadre conceptuel et les règles du SCF ;
- Les mécanismes de la comptabilité des sociétés (constitution, affectation du résultat, opérations sur le capital, restructurations) ;
- Les bases de l'analyse financière ;
- Des notions en mathématiques financières et en techniques quantitatives.

Ces prérequis sont indispensables pour appréhender les problématiques avancées liées à la consolidation.

L'objectif principal de ce polycopié est de permettre aux étudiants d'acquérir une maîtrise approfondie des techniques de consolidation des groupes de sociétés dans le cadre du SCF. À l'issue de ce cours, l'étudiant devra être capable de :

- Comprendre la notion de groupe de sociétés et ses implications économiques, juridiques et financières ;
- Identifier les relations de contrôle et définir le périmètre de consolidation ;
- Appliquer les méthodes de consolidation (intégration globale, mise en équivalence, intégration proportionnelle) ;
- Réaliser les retraitements de consolidation (élimination des opérations intra-groupe, homogénéisation des méthodes, traitement des écarts d'acquisition) ;
- Élaborer les états financiers consolidés conformément aux normes en vigueur ;
- Analyser et interpréter l'information financière consolidée dans une perspective décisionnelle.

En définitive, ce cours vise à fournir aux étudiants une vision globale et structurée des groupes de sociétés et de leur traitement comptable, en conciliant les exigences théoriques et les applications pratiques. Il constitue un outil fondamental pour la formation des futurs professionnels de la comptabilité, de l'audit et de la finance, appelés à intervenir dans des environnements caractérisés par la complexité organisationnelle et l'exigence accrue de transparence financière.

Chapitre 1 : aspects introductifs à la consolidation et cadre théorique du processus de consolidation

La performance du processus de consolidation dépend principalement d'une excellente structuration du groupe. Cette structure, relevant de la direction générale et de la direction financière du groupe, englobe les décisions et alternatives concernant :

- les principes et méthodes (comptables et de consolidation) ;
- les ressources humaines et matérielles ou techniques ;
- les formes de relations avec les filiales.

Une fois que les décisions et les alternatives établies, les conditions nécessaires à un bon déroulement du processus sont alors réunies. Le processus de consolidation se compose essentiellement de quatre étapes principales : Homogénéisation, Intégration, Élimination, Répartition ; en résumé : « HIER »

Section 01: Notion du groupe

Avant de mettre en œuvre la consolidation, la direction générale et la direction financière du groupe doivent prendre des décisions d'une importance capitale concernant l'établissement et la sélection des principes et méthodes, l'allocation des ressources à déployer ainsi que le mode d'interaction avec les filiales.

1.1.Définition du groupe de sociétés : Approches complémentaires

Le **groupe de sociétés** est une notion multidimensionnelle qui ne possède pas une définition unique et universelle. Elle varie selon l'angle d'analyse : **juridique, économique ou fiscal**. Cette pluralité d'approches explique la complexité du traitement comptable et de la consolidation.

1. Approche juridique du groupe

Sur le plan juridique, le groupe de sociétés n'est généralement **pas reconnu comme une personne morale autonome**.

Chaque société du groupe :

- conserve sa **personnalité juridique propre**
- dispose de son **patrimoine distinct**
- est responsable de ses **engagements**

Cependant, le droit reconnaît l'existence de **liens de dépendance** entre sociétés, notamment à travers :

- la détention du capital
- les droits de vote
- les conventions de contrôle

Le groupe est donc appréhendé indirectement à travers :

- la notion de **société mère et filiale**
- les relations de **contrôle juridique**

Exemple :

Une société A détient 70 % de B ce qui veut dire que B est juridiquement indépendante mais **contrôlée par A**. Juridiquement parlant, le groupe est une **réalité non autonome**, composée d'entités distinctes liées par des relations de contrôle.

1.2. Approche économique du groupe

Sur le plan économique, le groupe est considéré comme une **entité unique**. Selon International Accounting Standards Board : le groupe doit être appréhendé comme une unité économique contrôlée par une société mère selon les caractéristiques suivantes :

- unité de **décision stratégique**
- centralisation du **pouvoir de gestion**
- convergence des **intérêts économiques**

Regardant ces caractéristiques le groupe fonctionne comme :

- une seule entreprise
- avec une stratégie globale
- et des ressources coordonnées

Le groupe est une **entité économique unique**, indépendamment de la séparation juridique.

1.3. Approche fiscale du groupe

Sur le plan fiscal, le groupe peut être reconnu comme une **unité d'imposition** sous certaines conditions. De point de vue fiscal la consolidation de plusieurs entité a comme objectif :

- optimiser la charge fiscale
- éviter la double imposition
- favoriser l'intégration économique

Ceci est possible à travers les mécanismes suivants :

- régime d'**intégration fiscale**
- consolidation des résultats fiscaux
- compensation des pertes et bénéfices

Dans ce cas le groupe peut être traité comme une **unité fiscale**, mais uniquement si la réglementation le prévoit.

1.4. Synthèse comparative

Il est possible de synthétiser les différentes visions pour le groupe comme indiqué dans le tableau suivant.

Approche	Vision du groupe	Caractéristique principale
Juridique	Ensemble de sociétés distinctes	Autonomie juridique
Économique	Entité unique	Unité de décision
Fiscale	Unité d'imposition (optionnelle)	Optimisation fiscale

La notion de groupe de sociétés est au cœur de la consolidation et ne peut être comprise qu'à travers ses différentes dimensions. Si le droit insiste sur l'autonomie des entités, l'économie met en avant leur unité, tandis que la fiscalité introduit une logique d'optimisation et de regroupement. C'est cette vision économique qui justifie pleinement l'élaboration des comptes consolidés dans le cadre du SCF.

2. Choix des principes et des méthodes

La sélection des principes et des techniques de consolidation, vise à établir les normes à respecter lors de l'exécution de l'opération de consolidation dans ses différentes étapes.

Ces règles traitent à la fois des méthodes de présentation et d'évaluation, ainsi que du contenu des états financiers consolidés. (Par exemple, la gestion du goodwill, les méthodes d'amortissement et de provisionnement, la gestion des bénéfices internes au sein du groupe, etc.) ; et d'autre part, la politique du groupe concernant l'établissement du périmètre de consolidation, le choix des techniques de consolidation, la sélection de l'approche appropriée (**consolidation directe ou par paliers**), le calendrier des enregistrements ainsi que le type d'informations à rassembler.

Les premières (règles comptables) sont documentées dans un guide de comptabilité groupe, tandis que les secondes se trouvent dans un guide de consolidation.

Il convient de signaler que le choix tant des méthodes comptables que de consolidation doit se référer principalement aux normes comptables en vigueur, par exemple les normes algérienne SCF.

3. Moyens humains et matériels

Il est essentiel de créer un service centralisé de consolidation pour un grand groupe. Pour un groupe d'une taille non importante, le directeur comptable de la compagnie principale peut se charger personnellement du processus de consolidation, en faisant appel à un consultant extérieur (expert-comptable) si le besoin est. La mission principale du département de consolidation consiste à garantir le bon déroulement des procédures de consolidation, la préparation des états financiers consolidés et la production des rapports à l'attention du conseil d'administration.

L'étudiant, pour appliquer correctement les étapes d'une consolidation, doit avoir la maîtrise des éléments suivants :

- présentation du groupe : activités, zones géographiques, organigramme ;
- présentation des principes et méthodes comptables retenus par la consolidation ;
- présentation des principes, méthodes et techniques de consolidation ;
- formation à l'utilisation de la liasse de consolidation.

En ce qui concerne les ressources matérielles, cela fait principalement référence à l'outil informatique. Des groupes bien organisés mettent en place leur propre système informatique, tandis que d'autres, moins conséquents, font appel à des informaticiens extérieurs pour créer ou acquérir des logiciels de consolidation. L'outil numérique aide à diminuer la durée d'exécution des tâches et propose diverses options d'analyse (consolidation partielle par activité, par région géographique, etc.).

4. Relations avec les filiales

L'efficacité et la fiabilité des opérations de consolidation reposent sur :

- la diffusion du manuel comptable du groupe et du manuel de consolidation aux sociétés du groupe, accompagnée, si nécessaire, de séminaires de formation et de sensibilisation afin de favoriser un « climat de groupe » ;
- la définition et la délégation des pouvoirs aux filiales pour les opérations relevant de

leur champ d'action (notamment les retraitements pour homogénéisation) ;

- l'envoi (généralement à la fin de l'année) à chaque filiale de la liasse de consolidation, avec un délai accordé pour la renvoyer complétée.

« La liasse de consolidation est un document standardisé que les filiales consolidées doivent utiliser pour transmettre au service central de consolidation leurs états financiers consolidés et des annexes explicatives».

L'étudiant doit savoir qu'elle comprend :

- les états financiers des sociétés du groupe ;
- les informations concernant les postes nécessitant des retraitements et ceux entraînant des explications (par exemple l'évolution de la situation nette ou du portefeuille titres) ;
- un questionnaire de consolidation, comportant principalement les principes et méthodes comptables utilisés.

Section02 : Les phases d'«HIER»

Le mot «HIER» exprime les quatre phases du processus de consolidation à savoir : Homogénéisation, Intégration, Elimination, Répartition. Aussi à rappeler que ce processus est applicable uniquement aux sociétés entrant dans le périmètre de consolidation.

Ce processus peut se résumer sous formes de quatre étapes comme suit :

Première étape : homogénéisation

Afin que les états financiers consolidés reflètent avec précision le patrimoine, la situation financière et le résultat du groupe, ils doivent être préparés sur la base des comptes sociaux des entités du groupe qui appliquent les mêmes pratiques comptables (en matière d'évaluation et de présentation). C'est la raison pour laquelle, chaque fois que les méthodes choisies par un ou plusieurs membres du groupe diffèrent de celles établies par le groupe, des ajustements doivent être réalisés afin d'aligner les comptes sociaux avec les méthodes du groupe. Les ajustements peuvent porter, entre autres, sur les méthodes et les durées d'amortissement, l'estimation des stocks, les stratégies de provision, etc.

Cette étape se réalise principalement par :

- Reclassements s'il existe des différences dans la présentation des comptes sociaux,
- Retraitements si les comptes sociaux utilisent des règles et méthodes d'évaluation différentes,
- Conversion des comptes des filiales situées à l'étranger.

Exemple :

Si par exemple au niveau du bilan consolidé, la valeur des stocks est de 10 MD dont 2 MD sont évalués selon la méthode FIFO et le reste est évalué selon la méthode du CMP, il convient dans ce cas d'indiquer ce fait dans les notes aux états financiers consolidés tout en mentionnant la proportion de 20%.

Par ailleurs, il convient de convertir s'ils existent, les états financiers libellés en monnaies étrangères pour les traduire dans la monnaie de la société mère.

En conclusion, il est donc indispensable d'harmoniser les méthodes comptables pour obtenir ainsi des comptes dits : «comptes retraités» avant même de procéder à leur consolidation.

Deuxième étape : intégration

Une fois que les comptes sociaux ont été uniformisés, c'est-à-dire établis selon des règles d'évaluation et de présentation identiques, ils peuvent alors être intégrés. L'intégration implique tout bonnement l'addition des bilans et des états de résultat des entreprises qui se situent dans le champ de consolidation. Il est recommandé de réaliser cette intégration sur le plan comptable, c'est-à-dire à travers des enregistrements dans un journal de consolidation.

La méthode d'intégration est réalisée de façon distincte selon l'approche de consolidation adoptée (globale, proportionnelle ou mise en équivalence). Bien entendu, c'est le service central de consolidation ou le département comptable de l'entreprise mère qui se charge de sa réalisation, comme expliqué en haut.

En résumé cette étape concerne :

- Comptes de bilan,
- Comptes de résultat.

Troisième étape : élimination

En considérant que l'objectif premier des comptes consolidés est de refléter la force économique et financière d'un ensemble de sociétés face aux parties externes, il est logique d'écarter toutes les transactions réalisées entre ces sociétés consolidées couramment désignées sous le terme « opérations intra-groupe ». Ces éliminations, notées sous forme d'entrées dans le journal (écritures), sont consignées dans le journal de consolidation.

Pour réaliser correctement cette étape il y a lieu de réaliser :

- Élimination des opérations sans incidence sur le résultat,
- Élimination des opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat,

- Traitement de l'écart de première consolidation.

Quatrième étape : répartition des capitaux propres entre groupe et hors groupe

La répartition constitue la dernière phase des travaux préparatoires à l'établissement des états financiers consolidés. Elle consiste en la répartition des capitaux propres entre le groupe et le hors groupe : intérêt du groupe et intérêt hors groupe.

- Elimination des titres
- Ecart de première consolidation
- Répartition des capitaux propres

Une fois que ces étapes sont bien suivies et réalisées il y a lieu d'assurer l'établissement des états consolidés :

- Bilan consolidé
- État de résultat consolidé
- État de flux de trésorerie consolidé
- Annexes aux comptes consolidés

Section 03 : relation d'influence et pourcentage d'intérêt

Pour évaluer la proportion de contrôle qu'exerce une société mère sur une filiale, il est nécessaire de prendre en compte l'intégralité des droits de vote de toutes les autres entreprises qu'elle maîtrise directement (contrôle exclusif). Lors du calcul du pourcentage des droits de vote détenus, il est important de considérer la possibilité d'avoir des titres avec deux droits de vote par action. En ce qui concerne l'utilisation du pourcentage de contrôle :

- Pour décider d'inclure ou non une filiale dans le champ de consolidation,
- De plus, pour choisir la méthode de consolidation à appliquer : intégration globale, intégration proportionnelle ou mise en équivalence.

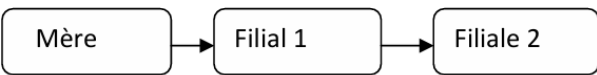
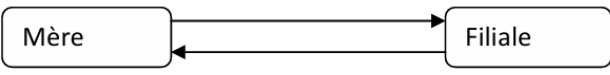
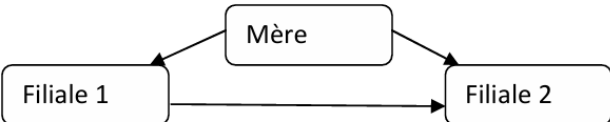
1) Pourcentage d'intérêt : le pourcentage d'intérêt sert à déterminer la proportion respective des « Intérêts majoritaires » et des « Intérêts minoritaires » dans l'actif net de la filiale.

- Le pourcentage de contrôle exercé par la société mère dans une entreprise du groupe correspond à l'addition des pourcentages de droits détenus par la société mère lors des assemblées générales ordinaires de cette entreprise, que ce soit directement ou indirectement par le biais d'entités entièrement contrôlées. C'est ce pourcentage qui nous intéresse dans ce chapitre pour déterminer si une entreprise est contrôlée et donc doit être consolidée.

- La proportion d'intérêt définit la part des résultats et des fonds propres d'une entreprise consolidée qui revient au groupe, peu importe la technique de consolidation employée. Il est aussi calculé en considérant les participations directes et indirectes au sein de l'entreprise. Il n'a aucune importance pour caractériser le type de contrôle exercé sur une entité. En revanche, il est employé pour effectuer la consolidation des comptes. Ces pourcentages sont établis selon les conditions à la fin de l'exercice. Pour déterminer le pourcentage de contrôle, il faut considérer les diverses formes de relations entre la société mère et les entités du groupe. En outre, ce pourcentage est parfois affecté par l'existence de valeurs mobilières spéciales, de certaines clauses statutaires ou de conventions entre actionnaires.

2) Types de participation :

Selon les groupes, il peut exister plusieurs types de participation. Les cas les plus fréquents sont les suivants :

1		Participation directe
2		Participation indirecte
3		Participation croisées ou réciproques
4		Participation complexe

Le taux d'intérêt sert à déterminer la proportion respective des « Intérêts majoritaires » et des « Intérêts minoritaires » dans l'actif net de la filiale.

Principe de calcul.

1) Pourcentage de contrôle = (le pourcentage de contrôle détenu directement par l'entreprise consolidante plus le pourcentage de contrôle détenu par toutes les entreprises que l'entreprise consolidante contrôle exclusivement). Taux d'intérêt pour chaque chaîne de filiation, on fait le produit des pourcentages de détention (capital détenu) de toutes les entreprises faisant partie de cette chaîne et on totalise les pourcentages obtenus pour chaque filière.

2) Participation directe du taux de contrôle : il correspond au taux des droits de vote détenus par la société mère dans sa filiale. Taux de participation : il correspond à la proportion du capital que détient la société mère dans sa filiale.

3) Participation de façon indirecte

3.1) Via une seule chaîne Taux de vérification : le taux est établi étape par étape. On considère qu'une entreprise est rompue dès qu'elle est sous contrôle conjoint ou qu'elle est placée sous influence. Quant au pourcentage d'intérêt : on multiplie les pourcentages de participation (capital détenu) de chaque entreprise constituant la chaîne.

3.2) À travers plusieurs chaînes (taux de contrôle) : on cumule les taux de contrôle détenus directement et indirectement (à prendre en compte les ruptures de contrôle) par chacune des entreprises qui précèdent la filiale dans les chaînes. Quant au pourcentage d'intérêt : pour chaque chaîne de filiation, on effectue le produit des pourcentages de détention (capital détenu) de chacune des entreprises constituant la chaîne, puis on procède à l'addition des pourcentages obtenus pour chaque séquence de filiation.

Chapitre 02 : Mise en œuvre du processus de consolidation : homogénéisation

Chapitre 02 : Mise en œuvre du processus de consolidation : homogénéisation

Comme nous l'avons vu précédemment, le processus de consolidation est particulièrement simple lorsqu'il est présenté sous la forme du terme « HIER ». Toutefois, sa mise en place peut être complexe et impliquer des procédures compliquées. L'intention de ce qui suit est précisément de tenter d'identifier les problèmes majeurs susceptibles de se poser lors de l'exécution du processus. Pour y parvenir, il est nécessaire de passer en revue les étapes mentionnées précédemment en détail.

Section 01 : homogénéisation

Pour parvenir à l'homogénéisation, le groupe doit d'abord adopter un manuel de comptabilité et un manuel de consolidation, puis établir une date de clôture des comptes pour toutes les sociétés consolidées.

Dans la suite, nous restreindrons notre recherche aux deux points suivants :

- Révisions des comptes sociaux ;
- Transformation des bilans financiers exprimés en devises étrangères.

1. Retraitement des comptes sociaux

L'objectif des ajustements est de standardiser les divers comptes sociaux avant leur regroupement, en se référant aux méthodes et principes définis par le groupe. Les retraitements s'appliquent à toutes les entreprises à consolider, que ce soit pour une intégration globale, proportionnelle ou par mise en équivalence. Toutefois, dans cette situation, il peut s'avérer particulièrement ardu d'obtenir des informations concernant les retraitements d'une entreprise mise en équivalence, surtout si celle-ci est à l'étranger, étant donné que le groupe n'exerce pas de contrôle sur celle-ci. Les tâches de retraitement sont habituellement réalisées par les filiales. Toutefois, le service comptable de la société mère peut s'en occuper. Ceci est principalement déterminé par la structure et l'organisation du groupe.

Les retraitements peuvent être qualifiés d'économiques ou de techniques. **Les premières actions** de retraitement sont destinés à harmoniser les méthodes d'évaluation c'est-à-dire à rendre les états financiers sincères.

Ils concernent principalement :

- l'évaluation des immobilisations ;

- les modes et durées d'amortissement ;
- la valorisation des stocks ;
- la comptabilisation du crédit-bail ;
- le traitement du portage d'actions, etc...

Les secondes actions de retraitement ont pour objet d'éliminer les doubles emplois. Il s'agit principalement :

- de retraiter les provisions constatées sur des sociétés du groupe. Les conserver implique que le groupe constitue des provisions sur lui-même ; ce qui n'a pas de sens.

Le réajustement implique de débiter le compte de provision par le biais d'un crédit soit du compte de résultat (provision constituée durant l'exercice en cours), soit des réserves (provision établie lors des exercices précédents). Dans les deux situations, que cela soit un accroissement de la base imposable pour l'exercice (par le biais d'un crédit de la dotation) ou une élévation de la base imposable des exercices précédents (grâce à un crédit des réserves), cela entraîne la reconnaissance d'une obligation fiscale différée en contrepartie soit du compte « impôt sur le bénéfice » (première situation), soit du compte « réserves » (deuxième situation).

- de retraiter les dividendes reçus de sociétés consolidées.

Il est effectivement inapproprié, voire incorrecte, de classer ces dividendes comme produits financiers alors qu'ils correspondent à des résultats précédemment indiqués dans les états financiers consolidés. En outre, les distributions de dividendes entre les sociétés du même groupe n'ont aucun impact sur la situation nette globale du groupe.

La comptabilisation du remboursement des dividendes est effectuée au sein de l'entreprise qui a reçu le dividende en débitant le compte « produits financiers » et en créditant les réserves. Au bout du compte, il s'agit d'un réajustement du résultat vers les réserves. Cette rédaction ne mène pas à la reconnaissance d'une imposition différée, car il n'y a pas de différence temporaire entre le résultat comptable et le résultat fiscal.¹

2) Exemples et application sur retraitement d'homogénéisation

Pour illustrer les cas les plus courants de retraitements, nous exposons les exemples suivants relatifs :

¹ Il y a d'autres ajustements techniques, touchant un certain nombre d'entreprises, au sein du service central de consolidation. Ceux-ci incluent notamment les bénéfices internes intégrés dans les stocks et les gains ou pertes résultant de la vente d'actifs au sein du groupe. Ils sont inclus dans la phase appelée « Élimination ».

- aux amortissements des immobilisations,
- à l'évaluation des stocks,
- à la comptabilisation du crédit-bail avec le retraitement de l'impôt différé les concernant, et
- à la comptabilisation de portage d'actions.

Dans ce qui suit quelques détails sur ces types de retraitements.

Retraitement des amortissements

Pour se conformer au mode d'amortissement retenu par le groupe (linéaire), la filiale qui utilise le mode d'amortissement dégressif doit procéder aux retraitements de ses amortissements.

Soit un bien acquis par la filiale pour 1.000 UM en début «N» et amorti sur 10 ans au dégressif. Cette filiale enregistre dans sa comptabilité les dotations annuelles suivantes :

- Année «N» : $1.000 \times 10\% \times 2,5 = 250$
- Année «N+1» : $750 \times 10\% \times 2,5 = 187,5$

Or, l'utilisation du mode linéaire adopté par le groupe aurait entraîné une dotation annuelle pour chacune des années «N» et «N+1» de $1.000 \times 10\% = 100$.

Les écritures de retraitement (sans prise en compte de la fiscalité différée) seraient alors les suivantes :

Année «N» lors de l'élaboration des états consolidés l'année «N» :

31/12/N		
Amortissements	150	
Dotations aux amortissements		150
Correction des amortissements ($150 = 250 - 100$)		

Année «N+1» lors de l'élaboration des états consolidés l'année «N+1» :

31/12/N+1		
Amortissements N	150,0	
Amortissements N+1	87,5	
Réserves		150,0
Dotations aux amortissements		87,5
Correction des amortissements $87,5 = 187,5 - 100$		

D'après cette dernière écriture, on constate que :

- la correction des amortissements concerne à la fois l'année «N» et l'année «N+1» car il convient, lors de chaque consolidation qui n'intervient qu'à la date de chaque clôture, de tenir compte des écritures passées lors de la consolidation précédente comme si le

processus de consolidation était un processus comptable permanent.

- la correction des amortissements «N» affecte les réserves alors que celle relative aux amortissements «N+1» affecte le résultat (dotations).

À ce niveau deux incidences peuvent être identifiées :

- sur le résultat,
- sur les réserves.

Sur les résultats : Par la diminution de la dotation aux amortissements c'est-à-dire une diminution des charges. Cette diminution qui équivaut à une augmentation du résultat doit fiscalement se traduire par la constatation d'une dette d'impôt différé au bilan et d'une charge d'impôt sur le bénéfice au niveau de l'état du résultat.

Sur les réserves : par une augmentation des réserves qui est assimilable à une augmentation de la base imposable de l'exercice antérieur. Ceci nous conduit donc à constater une dette d'impôt au bilan.

N		
Impôt sur les bénéfices	9,975	
Dettes d'impôt différé		9,975
Impôt différé sur correction amortissements $52,5 = 150 \times 19\%$		
N+1		
Réserves	52,500	
Impôt sur les bénéfices	16,625	
Dettes d'impôt différé		69,125
Impôt différé sur correction amortissements $16,625 = 87,5 \times 19\%$		

Avant de terminer avec les amortissements, il convient de traiter les cas d'amortissements dérogatoires et des subventions.²

² Les amortissements dérogatoires sont des amortissements à caractère fiscal s'inscrivant dans une politique d'incitation fiscale ayant pour principal objectif de favoriser un certain type d'investissement en permettant un «sur-amortissement» les premières années. Pour rétablir l'image économique de la comptabilité groupe, il convient de les retraiter en éliminant leur incidence soit :

- sur le résultat, s'il s'agit d'une dotation de l'exercice,
- sur les réserves, s'il s'agit de dotations au titre des exercices antérieurs.

Section 02 : Applications sur l'homogénéisation

L'objet de cette section est l'application des homogénéisations les plus importantes.

1) Homogénéisation de l'amortissement

La filiale F, détenue par M, a construit au début de l'exercice N un logement destiné à abriter le personnel. Le coût de la construction s'est élevé à 200.000 D. Sa durée de vie est estimée à 20 ans. Sachant que la filiale F a appliqué l'option offerte par la loi, proposer les écritures de retraitement de consolidation pour les exercices N et N+1.

Solution

Dans le cas de construction de logement pour le personnel de l'entreprise. Nous supposons que dans l'amortissement de cet immeuble il y a possibilité d'un amortissement dérogatoire. Par exemple, il est possible, en convention avec les fiscaux, d'amortir l'immeuble pour 50% la première année et le reste sur 10 ans.

La situation dans les comptes sociaux est donc la suivante :

Années	Amortissement comptable (économique)	Amortissement fiscal	Amortissement dérogatoire
N	$200\,000 \times 5\% = 10\,000$	$200\,000 \times 50\% = 100\,000$	90 000
N+1	$200\,000 \times 5\% = 10\,000$	$100\,000/10 = 10\,000$	0
N+2	$200\,000 \times 5\% = 10\,000$	$100\,000/10 = 10\,000$	0
N+3	$200\,000 \times 5\% = 10\,000$	$100\,000/10 = 10\,000$	0
N+4	$200\,000 \times 5\% = 10\,000$	$100\,000/10 = 10\,000$	0
N+5	$200\,000 \times 5\% = 10\,000$	$100\,000/10 = 10\,000$	0
N+6	$200\,000 \times 5\% = 10\,000$	$100\,000/10 = 10\,000$	0
N+7	$200\,000 \times 5\% = 10\,000$	$100\,000/10 = 10\,000$	0
N+8	$200\,000 \times 5\% = 10\,000$	$100\,000/10 = 10\,000$	0
N+9	$200\,000 \times 5\% = 10\,000$	$100\,000/10 = 10\,000$	0
N+10	$200\,000 \times 5\% = 10\,000$	$100\,000/10 = 10\,000$	0
N+11	$200\,000 \times 5\% = 10\,000$	-	(10 000)
N+12	$200\,000 \times 5\% = 10\,000$	-	(10 000)
N+13	$200\,000 \times 5\% = 10\,000$	-	(10 000)
N+14	$200\,000 \times 5\% = 10\,000$	-	(10 000)
N+15	$200\,000 \times 5\% = 10\,000$	-	(10 000)
N+16	$200\,000 \times 5\% = 10\,000$	-	(10 000)
N+17	$200\,000 \times 5\% = 10\,000$	-	(10 000)
N+18	$200\,000 \times 5\% = 10\,000$	-	(10 000)
N+19	$200\,000 \times 5\% = 10\,000$	-	(10 000)
	Total = 200 000	Total = 200 000	0

Le bilan social de l'exercice «N» de la filiale avant retraitement est le suivant :

Actifs	Montant	Passifs	Montant
Immobilisations brutes _____	200.000	Capital _____	200.000
- Amortissement _____	(10.000)	Résultat _____	(100.000)
		Amortissement dérogatoire ____	90.000
Total _____	190.000	Total _____	190.000

L'écriture d'inventaire enregistrée dans les comptes sociaux de la filiale pour constater l'amortissement de l'immeuble va être comme suit la suivante :

N		
Dotations aux amortissements	100000	
Amortissement construction		10000
Amortissement dérogation		90000

Écriture des retraitements

Exercice N

Il faut annuler l'amortissement dérogatoire en créditant la dotation de l'exercice.

N		
Amortissement dérogation	90000	
Dotations aux amortissements		90000

Si l'amortissement dérogatoire figure au bilan social en net d'impôt, l'écriture d'annulation devient :

Amortissements dérogatoires	72900	
Dettes d'impôt différé	17100	
Dotations aux amortissements		90.000
17100 = 90.000 x 19%		

L'écriture d'annulation de la dotation s'est traduite par une augmentation du résultat de l'exercice, c'est-à-dire une augmentation de la base imposable, il y a lieu donc de constater, au bilan, une dette d'impôt différé.

Impôt sur bénéfice	17100	
Dettes d'impôt différé		17100
$17100 = 90.000 \times 19\%$		

Exercice N+1

Le retraitement des amortissements dérogatoires en N+1 correspond à une simple reconstitution de la situation telle qu'elle apparaissait au bilan consolidé de clôture N.

L'écriture consiste à annuler le compte de l'amortissement dérogatoire en créditant les réserves.

Amortissements dérogatoires	90.000	
Réserves		90.000

ou bien :

Amortissements dérogatoires	72900	
Dettes d'impôt différé	17100	
Réserves		90.000

Cette écriture d'annulation nous amène à reconstituer la situation finale du bilan consolidé de clôture N. Il faut donc constater une dette d'impôt différé relative à une augmentation du résultat des exercices antérieurs.

Réserves	17100	
Dettes d'impôt différé		17100
$17100 = 90.000 \times 19\%$		

2) Les subventions d'investissement

Exemple

Un bien est acquis pour 100 000 UM par la filiale F en début N et amorti sur 5 ans au dégressif alors que le groupe retient le linéaire. Ce bien est financé à concurrence de 50% par une subvention d'investissement.

L'amortissement de ce bien a été retraité.

Vous en convenez que, pour les besoins de cohérence, il faut aussi retraiter le rapport en résultat de la quote-part de la subvention. Procéder donc aux retraitements de la subvention et de la quote-part rapportée au résultat pour les exercices N et N+1.

Solution

Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat de l'exercice	15.000	
Subvention d'investissement inscrite aux comptes de résultat		15.000

Cette écriture de retraitement a entraîné une diminution de la base imposable, il convient donc de constater un gain d'impôt sur le bénéfice.

Créance d'impôt différé	5.250	
Impôt sur les bénéfices		5.250
$5.250 = 15.000 \times 35\%$		

Par ailleurs, la subvention elle-même doit figurer au bilan en net d'impôt. Si elle ne l'est pas, il faut alors constater la dette d'impôt différé.

Après la constatation de l'écriture de retraitement ci-dessus, la subvention (si son montant n'est pas en net d'impôt) figure au bilan pour 40.000 UM soit (50.000 UM - 10.000 UM). La dette d'impôt différé est égale donc à $40.000 \text{ UM} \times 35\% = 14.000 \text{ UM}$.

Subvention d'investissement	14.000	
Dette d'impôt différé		14.000

Exercice N+1

La fraction de la subvention qui a été rapportée au résultat par la filiale F est égale à $25.000 \times 50\% = 12.500$ UM alors qu'elle aurait dû être de $50.000 \text{ UM} \times 20\% = 10.000$ UM, l'écart sera donc de 2.500 UM.

Les écritures de retraitement seraient donc :

31/12/N+1			
Réserves		15.000	
Subvention d'investissement inscrite aux comptes de résultat			15.000
Fraction de l'exercice N.			

31/12/N+1		
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat de l'exercice	2.500	
Subvention d'investissement inscrite aux comptes de résultat		2.500
Fraction de l'exercice N+1		

La première écriture se traduit fiscalement par une diminution de la base imposable de l'exercice précédent et la deuxième par une diminution de la base imposable dudit exercice, il convient donc de constater un gain d'impôt sur le bénéfice.

Créance d'impôt différé	6.125	
Réserves		5.250
Impôt sur les bénéfices		875
(15.000 UM x 35%) + (2.500 UM x 35%)		

Après constatation des écritures de retraitement ci-dessus, la subvention (si elle ne l'est pas en net d'impôt) figure au bilan pour 30.000 UM soit (50.000 UM - 40% de 50.000 UM).

Il y a lieu de constater la dette d'impôt différé qui est égale à $30.000 \text{ UM} \times 35\% = 10.500 \text{ UM}$.

Subvention d'investissement	10.500	
Dette d'impôt différé		10.500

3) Retraitement de l'évaluation des stocks

Supposons qu'une filiale, qui utilise la méthode du CMP, a évalué ses stocks comme suit :

- stock initial = 1.000 UM
- stock final = 2.000 UM

Or, le groupe utilise la méthode FIFO qui aurait donné l'évaluation suivante :

- stock initial = 1.200 UM
- stock final = 2.300 UM

Les écritures de retraitement seront donc (sans fiscalité) :

Stock initial :

Variation des stocks (charge = résultat)	200	
Réserves		200
Correction du stock d'ouverture		

Cette écriture peut être décomposée ou plutôt expliquée comme suit :

Stock d'ouverture	200	
Réserves		200
Correction du stock d'ouverture		
Variation des stocks	200	
Stock d'ouverture		200

Nous constatons que les écritures relatives au stock initial affectent les réserves, car elles sont relatives à une variation de stock de l'exercice précédent.

Stock final :

Les écritures relatives au stock final affectent plutôt le résultat de l'exercice puisqu'il s'agit d'éliminer l'impact de la différence de variation de stock de l'exercice.

Stock	300	
Variation des stocks (résultat)		300
Correction du stock d'ouverture		

Incidence de la fiscalité différée sur les écritures de retraitement Stock initial :

Le retraitement effectué au niveau du stock initial a consisté à augmenter les réserves et à diminuer le résultat.

L'augmentation des réserves (augmentation de la base imposable de l'exercice précédent) doit se traduire fiscalement par une dette d'impôt différé.

La diminution du résultat, par contre, doit entraîner une créance d'impôt différé. L'opération est donc fiscalement nulle.

Cependant, puisqu'il ne s'agit pas du même exercice, il n'y a pas lieu de compenser dette et créance d'impôt, les deux écritures suivantes devant alors être constatées :

Réserves	38	
Dettes d'impôt différé		38
19% x 200 = 38		
Créance d'impôt différé	38	
Impôt sur les bénéfices		38

Stock final :

L'écriture de retraitement relative au stock final a entraîné une augmentation du résultat qui doit se traduire par la constatation d'une dette d'impôt différé.

Impôt sur les bénéfices	57	
Dettes d'impôt		57
300 x 19% = 57		

4) Traitement du crédit bail

Ayant pour objet de montrer la réalité économique du groupe la procédure doit obéir à la loi en vigueur. Ceci conduit les entreprises consolidées qui disposent de biens par crédit-bail de les traiter au bilan et à l'état de résultat comme s'ils avaient été acquis à crédit.

Exemple

La filiale F a souscrit début N un contrat de crédit-bail dont les éléments sont les suivants :

Valeur d'origine : 180.000 UM.

Durée du contrat : 3 ans.

Durée de vie : 10 ans.

Taux d'intérêt : 15%

Le tableau de remboursement se présente comme suit : (Annuité payable en fin de période)

Période	Intérêts	Capital	Redevance
N	27000	60 000	87 000
N + 1	18000	60 000	78 000
N + 2	9000	60 000	69 000
Total	54000	180 000	234000

Les écritures de retraitement nécessitent la démarche suivante :

(1) Inscription du matériel à l'actif soit pour la valeur stipulée au contrat, soit pour sa juste valeur en l'absence d'indication dans le contrat et constatation d'une dette au passif.

(2) Enregistrement de la dotation d'amortissement (économique).

(3) Annulation de la redevance de crédit-bail : la partie «intérêts» est enregistrée au débit du compte «charges financières» et la partie «principal» est enregistrée au débit du compte «dettes financières».

(4) Constatation de la dette fiscale différée.

Le schéma des écritures (avec prise en compte de la fiscalité) se présente alors comme suit :

31/12/N		
Immobilisations	180000	
Dettes financières non courantes		180000
Dotations aux amortissements	18000	
Amortissement matériel		18000
Charges financières	27000	
Dettes financières	60000	
Redevance crédit bail		87000
Impôt sur le bénéfice	7980	
Dettes d'impôt différé		7980
((87000-(27000-18000))x19%)		

À noter que le groupe dans ce cas retienne le mode linéaire et qu'il y ait option d'achat du matériel à la fin du bail. Sinon, l'amortissement doit correspondre à la durée du bail.

Du point de vue du bailleur, les biens donnés en crédit-bail doivent, conformément à l'IAS 17, être traités comme s'ils avaient été vendus à crédit. Si l'on reprend le même exemple, les retraitements suivants doivent être opérés :

- 1) Annulation de la valeur du bien à l'actif et comptabilisation de la créance ;
- 2) Annulation des amortissements ;
- 3) Annulation des loyers comptabilisés au compte de résultat : la partie "intérêts" est enregistrée au crédit du compte "produits" et la partie "principal" est enregistrée au crédit du compte "créances" ;
- 4) Comptabilisation des impôts différés :

31/12/N		
Créances	180000	
Immobilisations		180000
Amortissements matériel	18000	
Dotations aux amortissements		18000
Produit (revenu)	87000	
Produit (revenu)		27000
Créances		60000
Créances d'impôts différés	7980	
Impôt sur les bénéfices		7980

4) Traitement du portage d'actions

Soit l'exemple suivant :

La société "M" acquiert le 1er janvier N, 15% de la société "F" pour 1000 avec un engagement irrévocable de rachat au 31 décembre N+1 d'un deuxième lot portant sur 45% du capital au prix de 3000 majoré d'une rémunération (généralement appelée plus-value) de 8% par an, payable lors du règlement effectif des titres.

Les justes valeurs des éléments d'actif et de passif à la date du 1^{er} janvier N s'élèvent à 6.000 UM.

Les résultats sociaux dégagés au 31/12/N et au 31/12/N+1 sont respectivement de 500 UM et 600 UM.

L'écart d'acquisition est supposé être amorti sur 10 ans.

Passer les écritures de retraitement au niveau consolidé et déterminer l'impact de l'intégration de la filiale dans le bilan consolidé au 31/12/N et au 31/12/N+1.

Solution

Pour mieux maîtriser la situation, il convient de rappeler les écritures devant être passées dans les comptes individuels.

01/01/N		
Titres	1000	
Trésorerie		1000
Acquisition de 15% de F		
12/12/N		
Titres	3480	
Trésorerie		3480
(3000+(3000x8%x2))		

Au niveau de la consolidé, les retraitements sont les suivants :

Calcul de l'écart d'acquisition au 01/01/N

Coût d'acquisition des titres (1.000 + 3.000) _____	4.000
Quote-part dans les justes valeurs (6.000 x 60%) _____	3.600
Ecart d'acquisition _____	<u>400</u>

Ecritures du portage

01/01/N		
Titres	3.000	
Emprunt		3.000
31/12/N		
Charges financières (résultat M)	240	
Intérêts courus		240

Écritures d'élimination des titres

31/12/N		
Capitaux propres	6.000	
Résultat	500	
Ecart d'acquisition	400	
Titres		4.000
Résultat consolidé		300
Hors groupe		2.600
Dotation aux amortissements de l'écart d'acquisition	40	
Amortissement de l'écart d'acquisition		40
Résultat consolidé	240	
Résultat M		240

Impact sur le bilan consolidé de l'intégration de "F"

Actifs	Montant	Passifs	Montant
Ecart d'acquisition	400	Résultat consolidé (ii)	20
Amortissement	(40)	Part hors groupe	2.600
Actifs et passifs (nets) de F au 31/12/N	6.500	Emprunt	3.000
Titres (i)	(1.000)	Intérêts courus	240
Total	5.860	Total	5.860

(i) Etant donné que les comptes de la société "M" n'ont pas été repris.

(ii) 300 - 240 - 40

Au 31/12/N+1, le rachat effectif des titres ne modifie en rien l'écart d'acquisition.

Écritures d'ouverture

31/12/N+1		
Titres	3.000	
Emprunt		3.000
Réserves consolidées	280	
Intérêts courus		240
Amortissement de l'écart d'acquisition		40

— 31/12/N+1 —		
Intérêts courus (240 + 240)	480	
Emprunt	3.000	
Titres (social)		3.480
Acquisition des titres en social		

Ecriture d'élimination des titres

— 31/12/N+1 —		
Capitaux propres	6.500	
Résultat	600	
Ecart d'acquisition	400	
Titres		4.000
Réserves consolidés (6.500 x 60%) - 3.600		300
Résultat consolidé		360
Hors groupe		2.840

Amortissement de l'écart

— 31/12/N+1 —		
Dotations aux amortissements	40	
Amortissement écart d'acquisition		40

Impact sur le bilan consolidé de l'intégration de "F" au 31/12/N+1

Actifs	Montant	Passifs	Montant
Ecart d'acquisition	400	Réserves consolidées (300 - 280)	20
Amortissement	(80)	Résultat consolidé (360 - 40 - 240)	80
Actifs et passifs (nets) de F au 31/12/N+1	7.100	Part hors groupe	2.840
Titres ³ (1)	(4.480)		
Total	2.940	Total	2.940

Section 03 : Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères

Il peut arriver qu'une entreprise étrangère soit incluse parmi celles à consolider, nécessitant ainsi la conversion préalable de ses états financiers avant la consolidation. La méthode de consolidation choisie n'affecte pas ce processus de retraitement. En ce qui concerne les normes internationales, la norme IAS 21 révisée (en vigueur depuis le 1er janvier 2005) a éliminé la distinction entre les entités étrangères autonomes et les entités étrangères non autonomes, la remplaçant implicitement par les concepts de monnaie fonctionnelle et de monnaie de présentation.

Il est donc naturel que les entités non autonomes (celles agissant comme une extension des opérations de la société mère, c'est-à-dire, celles ne proposant que les produits importés de la société mère et les livrant directement à celle-ci) adoptent la même devise fonctionnelle que leur société mère. Dans ce cadre, la

³ (1.000 + 3.480). Etant donné que les comptes de la société "M" n'ont pas été repris.

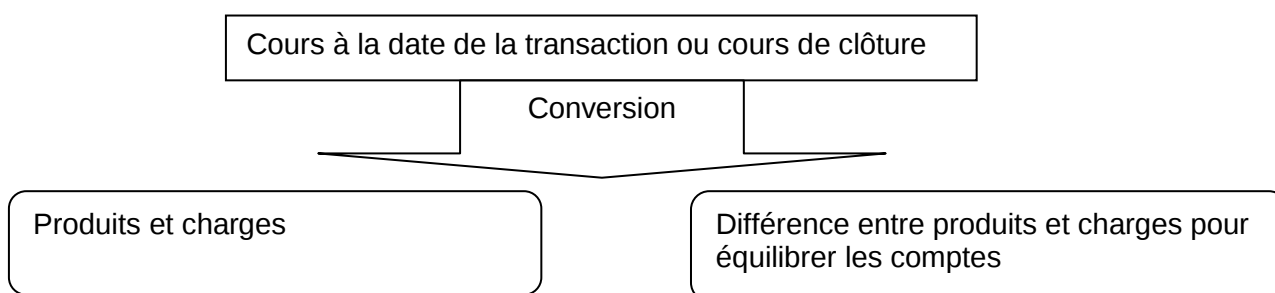
devise fonctionnelle se présente également comme la monnaie de présentation. Si cela n'est pas respecté, les comptes de l'entité étrangère sont convertis en utilisant les mêmes méthodes que pour l'entité indépendante.

En ce qui concerne les activités d'une entité étrangère effectuées de manière autonome, elles sont converties dans la monnaie de présentation selon les étapes suivantes :

- a) Il est nécessaire de convertir les actifs et passifs de l'entité étrangère, qu'ils soient monétaires ou non, au taux de change à la date de clôture ;
- b) Les éléments relatifs aux produits et charges de l'entité étrangère doivent être évalués au taux de change applicable à la date des transactions, sauf si l'entité étrangère présente ses comptes dans une économie hyper-inflationniste. Dans ce cas particulier, ces éléments doivent être convertis au taux de clôture ; et
- c) Tous les écarts de change générés doivent être inscrits dans les fonds propres.

Simplifiée, cette méthode (connue sous le nom de méthode du cours de clôture) est résumée ci-dessous :

1) Comptes de résultat

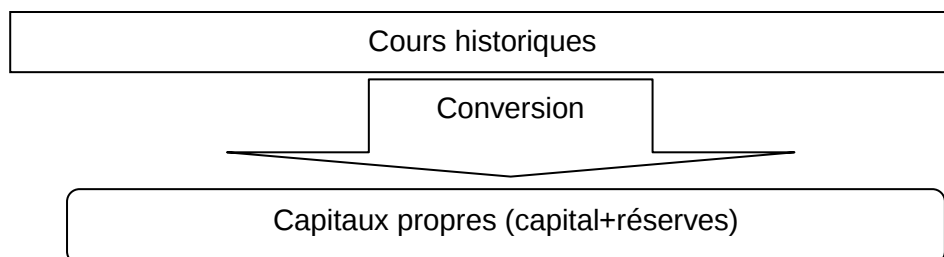


(1) Il est admis une approximation du taux. Un taux moyen par mois ou même annuel pourrait être utilisé sauf fluctuations importantes des cours.

(2) En cas d'hyper-inflation.

2) Bilan

Il est essentiel de prendre en compte le résultat tel qu'il a été trouvé antérieurement. Puisque ce résultat s'est développé progressivement au fil de l'année fiscale et qu'il est exprimé à un taux moyen, il est considéré comme plus révélateur de la réalité.



Remarque : Les éléments qui apparaissent à la fois dans le bilan et dans le compte des résultats (comme les amortissements et les provisions) sont convertis en fonction du taux utilisé pour leur conversion dans le bilan.

Exemple d'application

Une société "M" a acquis 80% du capital d'une société étrangère "F" au 31 décembre N-1. Le bilan de la société "F" se présente à cette date comme suit en dollars :

Actifs	Montant	Passifs	Montant
Immobilisations _____	800	Capitaux propres _____	900
Stocks _____	150	Dettes monétaires _____	350
Actifs monétaires _____	300		
Total _____	1.250	Total _____	1.250

Au 31 décembre N-1, 1\$ = 130,0 DZD.

Au 31 décembre N, les comptes de la filiale s'établissent comme suit :

a) Bilan

Actifs	Montant	Passifs	Montant
Immobilisations _____	700	Capitaux propres avant résultat	
Stocks _____	120	900 Résultat _____	80
Actifs monétaires _____	470	Dettes monétaires _____	310
Total _____	1.290	Total _____	1.290

b) Etat de résultat

Produits _____	5.000
Charges (1) _____	4.920
Résultat _____	80

(1) Dont dotations aux amortissements 100 et variation de stock 30.

Sachant que le cours de change au 31 décembre N est de 1\$ = 122,0 DZD et que le taux moyen constaté sur l'année N est de 1\$ = 126,0 DZD, convertir les états financiers au 31/12/N de la société "F".

Solution

Il convient tout d'abord de convertir l'état de résultat puis le bilan puisque l'écart de conversion est inscrit dans la situation nette.

a) Compte de résultat

Produits _____	5.000 x 126,0 =	630 000
Charges _____	4.790 x 126,0 =	(603 540)
Variation de stock _____	30 x 126,0 =	(3 780)
Dotations aux amortissements	100 x 122,0 =	(122)
Résultat _____		10 480

b) Bilan

Actifs	Montant	Passifs	Montant
Immobilisations 800 x 122,0 _____	97600	Capitaux propres avant résultat 900 x 130,0	1.17000
Amortissements 100 x 122,0 _____	(12200)	Ecart de conversion (1) _____	(79,2)
Stocks 120 x 122,0 _____	146400	Résultat _____	10480
Actifs monétaires _____	57340	Dettes monétaires _____	37820
470 x 122,0		310 x 1,220	
Total _____	1 57380	Total _____	1 57380

(1) Par différence entre actifs d'une part et la somme des capitaux propres, résultat et dettes monétaires d'autre part.

Cet écart de conversion négatif soit - 79,2 provient de :

- Capitaux propres hors résultat x (taux de clôture - taux historique)

- 900 x (122,0 - 130,0) = ----- - 7200

- Ecart sur les postes de l'état de résultat convertis au taux moyen

(5 000 - 4 820) x (122,0 - 126,0) =----- - 720

Total -----**7920**

Chapitre 03 : intégration (consolidation)

Chapitre 03 : intégration (consolidation)

L'étape de l'intégration des comptes représente la seconde phase du processus de consolidation. Elle implique l'agrégation des divers postes du bilan, de l'état des résultats et de l'état des flux de trésorerie provenant des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation. Elle est effectuée une fois que les comptes ont été standardisés lors de la première étape. Toutefois, l'implémentation varie en fonction de l'approche utilisée : intégration globale, proportionnelle ou par équivalence.

- Avec l'approche d'intégration globale, tous les éléments du bilan, du compte de résultat et de la déclaration de flux sont intégralement incorporés dans le bilan, le compte de résultat et la déclaration de flux pré-consolidée.
- Dans l'approche de l'intégration proportionnelle, les éléments du bilan, de la déclaration de revenus et de la déclaration de flux sont intégrés en fonction du pourcentage de participation détenu par le groupe.
- Dans le cadre de la méthode d'intégration par équivalence, c'est uniquement le lien financier qui est reflété dans les états financiers de la société mère lors de la distribution des capitaux propres et l'effacement des titres.

Ce lien implique de remplacer la valeur comptable des titres de participation que possède la société mère par celle correspondant à leur valeur dans les comptes consolidés.

Autrement dit, les entreprises en équivalence sont exemptées de cette étape, car leurs comptes ne figurent pas dans ceux de pré-consolidation.

Section 01 : Mise en œuvre de l'intégration des comptes

Ainsi qu'il a été mentionné plus haut, l'intégration des comptes ne concerne que la méthode d'intégration globale et la méthode d'intégration proportionnelle.

Exemple

Soit les états financiers suivants d'une mère et de sa filiale.

Bilans M et F

Actifs	Montant		Passifs	Montant	
	M	F		M	F
Immobilisations _____	110.000	40.000	Capital _____	100.000	30.000
Titres F _____	18.000		Réserves _____	20.000	3.000
Stock _____	14.000	4.000	Résultat _____	10.000	2.000
Créances _____	18.000	16.000			
Trésorerie _____	10.000	2.000	Dettes _____	40.000	27.000
Total _____	170.000	62.000	Total _____	170.000	62.000

Etats de résultat M et F

	M	F
Chiffre d'affaires _____	300.000	140.000
Marchandises vendues _____	(240.000)	(105.000)
Autres charges d'exploitation (1) _____	(39.000)	(29.900)
Résultat d'exploitation _____	21.000	5 100
Charges financières _____	(6.020)	(2.000)
Produits financiers _____	1.020	
Résultat des activités ordinaires avant IBS _____	16.000	3.100
IBS _____	(6.000)	(1.100)
Résultat des activités ordinaires après IBS _____	10.000	2.000

(1) Y compris dotations aux amortissements et frais de personnel.

États de flux de trésorerie de M et F

	M	F
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients _____	280.000	135.000
personnel _____	(235.000)	(112.000)
Intérêts payés _____	(4.200)	(1.800)
Impôts sur les bénéfices payés _____	(3.100)	(1.200)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation _____	37.700	20.000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations _____	17.000	6.100
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement _____	17.000	6.100
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes _____		1.700
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement _____		1.700
Variation de trésorerie _____	20.700	12.200
Trésorerie au début de l'exercice _____	(10.700)	(10.200)
Trésorerie à la clôture de l'exercice _____	10.000	2.000

1^{er} Cas - Intégration globale : M détient 60% du capital de F.

L'intégration des comptes peut prendre la forme d'écritures.

Immobilisations	110.000	
Titres F	18.000	
Stocks	14.000	
Créances	18.000	
Trésorerie	10.000	
Capital		100.000
Réserves		20.000
Résultat		10.000
Dettes		40.000
Bilan M.		
Marchandises vendues	240.000	
Autres charges d'exploitation	39.000	
Charges financières nettes	5.000	
Impôt sur les bénéfices	6.000	
Résultat	10.000	
Produits		300.000
Etat de résultat M.		

Immobilisations	40.000	
Stocks	4.000	
Créances	16.000	
Trésorerie	2.000	
Capital		30.000
Réserves		3.000
Résultat		2.000
Dettes		27.000
Bilan F.		
Marchandises vendues	105.000	
Autres charges d'exploitation	29.900	
Charges financières nettes	2.000	
Impôt sur les bénéfices	1.100	
Résultat	2.000	
Produits		140.000
Etat de résultat F.		

Ces écritures permettent d'obtenir les comptes pré-consolidés cumulés suivants :

Bilan groupe

Actifs	Montant	Passifs	Montant
		t	
Immobilisations	150.000	Capital	130.000
Titres F	18.000	Réserves	23.000
Stocks	18.000	Résultat	12.000
Créances	34.000	Dettes	67.000
Trésorerie	12.000		
Total	232.000	Total	232.000

État de résultat groupe

Chiffre d'affaires	440.000
Marchandises vendues	(345.000)
Autres charges d'exploitation	(68.900)
Résultat d'exploitation	26.100
Charges financières nettes	(7.000)
Résultat des activités ordinaires avant I.B.S	19.100
Impôt sur les bénéfices	(7.100)
Résultat des activités ordinaires après I.B.S	12.000

État de flux de trésorerie groupe

Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Encaissements reçus des clients _____	415.000
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel _____	(347.000)
Intérêts payés _____	(6.000)
Impôts sur les bénéfices payés _____	(4.300)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation _____	57.700

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations _____	23.100
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement _____	23.100

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Dividendes distribués _____	1.700
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement _____	1.700

Variation de trésorerie _____	32.900
--------------------------------------	---------------

Trésorerie au début de l'exercice _____	(20.900)
Trésorerie à la clôture de l'exercice _____	12.000

2ème cas : Intégration proportionnelle - M détient 50% dans F qui est sous contrôle conjoint.

La valeur des titres F chez M s'élève à 15.000. On reprend le même exemple sauf que dans le bilan de M, la valeur des titres F devient 15.000 au lieu de 18.000 et les dettes de M seraient 37.000 au lieu de 40.000.

Les écritures de reprise des comptes seraient alors les suivantes :

Immobilisations	110.000	
Titres F	15.000	
Stocks	14.000	
Créances	18.000	
Trésorerie	10.000	
Capital		100.000
Réserves		20.000
Résultat		10.000
Dettes		37.000

Marchandises vendues	240.000	
Autres charges d'exploitation	39.000	
Charges financières nettes	5.000	
Impôt sur les bénéfices	6.000	
Résultat	10.000	
Produits		300.000
Etat de résultat M.		
Immobilisations	20.000	
Stocks	2.000	
Créances	8.000	
Trésorerie	1.000	
Capital		15.000
Réserves		1.500
Résultat		1.000
Dettes		13.500
Bilan F. cumulé à hauteur de 50%.		
Marchandises vendues	52.500	
Autres charges d'exploitation	14.950	
Charges financières nettes	1.000	
Impôt sur les bénéfices	550	
Résultat	1.000	
Produits		70.000
Etat de résultat F. cumulé à hauteur de 50%.		

Ces écritures permettent d'obtenir les comptes pré-consolidés cumulés suivants :

Bilan groupe

Actifs	Montant	Passifs	Montant
Immobilisations _____	130.000	Capital _____	115.000
Titres F _____	15.000	Réserves _____	21.500
Stocks _____	16.000	Résultat _____	11.000
Créances _____	26.000	Dettes _____	50.500
Trésorerie _____	11.000		
Total _____	198.000	Total _____	198.000

État de résultat groupe

Chiffre d'affaires _____	370.000
Marchandises vendues _____	(292.500)
Autres charges d'exploitation _____	(53.950)
Résultat d'exploitation _____	23.550
Charges financières nettes _____	(6.000)
Résultat des activités ordinaires avant IBS _____	17.550
Impôt sur les bénéfices _____	(6.550)
Résultat des activités ordinaires après IBS _____	11.000

État de flux de trésorerie groupe

Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Encaissements reçus des clients _____	347.500
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel _____	(291 000)
Intérêts payés _____	(5.100)
Impôts sur les bénéfices payés _____	(3.700)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation _____	47.700

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations _____	20.050
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement _____	20.050

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Dividendes distribués _____	850
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement _____	850
Variation de trésorerie _____	26.800
Trésorerie au début de l'exercice _____	(15.800)
Trésorerie à la clôture de l'exercice _____	11.000

Section 02 : Élimination et méthodes d'intégration

Nous avons souligné à maintes reprises qu'il faut présenter le groupe comme une entité unique et non comme un ensemble de plusieurs entreprises distinctes. Par conséquent, toutes les opérations dans l'autre sens doivent être annulées. Ces actions découlent des transactions de biens et services d'un côté (acquisitions/cessions de marchandises et prestations de services) et des transactions financières de l'autre (crédits/emprunts). La suppression de ces opérations représente la troisième étape du processus de consolidation.

1) En cas d'intégration proportionnelle :

- les flux réciproques doivent être éliminés à hauteur du pourcentage d'intérêt détenu par le groupe ;
- les soldes réciproques figurant aux bilans sociaux doivent être éliminés à hauteur du pourcentage d'intérêt détenu par le groupe et dans la limite du montant cumulé.
- Si une mise en équivalence est effectuée :
 - L'élimination des flux réciproques qui n'influent pas sur le résultat n'est pas nécessaire ;
 - Les flux réciproques qui ont un impact sur le résultat consolidé doivent être supprimés proportionnellement au pourcentage de participation du groupe dans l'entreprise consolidée. (Cette suppression doit être réalisée dans les livres de la société consolidante, car les états financiers de l'entreprise associée ne sont pas agrégés à ceux de la société mère) ;
- Il n'est pas nécessaire d'éliminer les soldes mutuels présents dans les bilans.

Note : Quand l'opération (et le gain ou la perte qui en découle, si applicable) a été réalisée entre deux sociétés intégrées proportionnellement, l'effacement s'effectue au taux le plus bas.

De plus, lorsque la transaction (et le bénéfice ou la perte qui en découle, le cas échéant) est effectuée entre une entreprise intégrée proportionnellement et une entreprise intégrée à l'échelle globale, l'élimination est réalisée dans la mesure du pourcentage d'intégration proportionnelle. Toutefois, les provisions pour la dépréciation des titres de participation créées par l'entreprise qui possède les titres, à cause des pertes proportionnelles subies par les entreprises intégrées, sont entièrement supprimées.

- Élimination des opérations réciproques sans incidence sur le résultat consolidé

L'élimination de ces opérations, dans la mesure où elles n'ont pas d'incidence sur le résultat consolidé, ne donne pas lieu à la constatation d'une imposition différée.

- Éliminations dans le cadre d'une intégration proportionnelle

Soit une société M qui détient 50% de la société F (contrôle exercé conjointement avec une entreprise extérieure au groupe).

Nous reprenons le même exemple que ci-dessus avec cependant la précision suivante : le montant de l'emprunt figurant au passif de F s'élève à 60 c'est-à-dire que l'autre entreprise extérieure au groupe n'a prêté

que 10.

Les écritures d'élimination seraient alors les suivantes :

Vente M	650	
Achat F		650
Fournisseur F	150	
Client M		150

En ce qui concerne le prêt, il s'avère d'après l'énoncé que la société M a prêté 50 à F. Et puisque le poste emprunts figurant au passif de F s'élève à 60, cela veut dire que la société M a prêté plus que son pourcentage d'intérêt qui est de 50%.

Or, lors du cumul de F, seulement la moitié du poste emprunts est repris soit $60 \times 50\% = 30$.

Dans ces conditions, l'élimination du prêt de M à F doit être limitée au montant cumulé c'est-à-dire 30 au lieu de 25 ($50 \times 50\%$). Le reliquat de 20 qui demeure à l'actif de M doit être interprété comme un prêt à l'autre entreprise qui contrôle F avec M.

31/12/N		
Dettes (emprunt courant ou non courant)	30	
Immobilisations financières (ou prêt courant)		30

2) Eliminations dans le cadre d'une intégration globale

Soit une société M qui détient 60% de la société F. Au cours de l'exercice, les opérations réciproques entre M et F ont été les suivantes :

- 3) M a vendu pour 1300 de marchandises à F, lesquelles marchandises ont été vendues à des tiers.
- 4) À la fin de l'exercice, le passif de F dégage une dette fournisseur de 300 au profit de M.
- 5) Un prêt lié à sa participation a été accordé par M à F pour un montant de 50 et qui n'a pas été encore remboursé à la fin de l'exercice.

Les écritures d'élimination se présentent ainsi :

Vente M	1300	
Achat F		1300
Fournisseur F	300	
Client M		300
Dettes (emprunt non courant) F	50	
Immobilisations financières M		50

Attention : Le traitement de ces opérations ne peut être effectué qu'après avoir cumulé les comptes de M et F (2ème phase).

Chapitre 04 : Elimination des opérations avec et sans incidences sur le résultat consolidé

Chapitre 04 : Élimination des opérations réciproques avec incidence sur le résultat consolidé

Tout comme les ajustements d'homogénéisation, les suppressions liées aux activités de l'exercice sont comptabilisées dans le résultat, tandis que celles se rapportant aux exercices précédents sont inscrites dans les réserves de la société en question.

Section01 : Elimination des profits internes sur stock

Nous avons constaté lors des éliminations sans impact sur le résultat que les transactions (achats-ventes) entre entreprises du même groupe devaient être supprimées. Toutefois, si à la fin de l'exercice, des marchandises achetées au sein du groupe qui ont généré une marge interne pour l'entreprise cédante sont toujours en stock, il est nécessaire d'éliminer ce bénéfice intégré dans le stock, car cela ne représente certainement pas un avantage économique pour le groupe par rapport à son environnement.

Il est important de faire la distinction entre le bénéfice sur l'inventaire initial (stock initial) qui doit être retranché des réserves grâce au crédit du compte de variation d'inventaire, et le bénéfice sur l'inventaire final qui doit être supprimé du stock présent à l'actif du bilan de l'acheteur via le débit du compte « variation des stocks ».

Dans tous les scénarios, le bénéfice doit être supprimé chez le vendeur.

Exemple

Soit une filiale F1 qui a vendu des marchandises à F2.

Les profits réalisés par la filiale F1 et compris dans les stocks de F2 s'élèvent à 100 pour le stock initial et 300 pour le stock final.

Ecritures de retraitement nécessaires:

a) cas d'une intégration globale

- Elimination du profit inclus dans le stock d'ouverture

Réserves F1	100	
Variation de stock F1		100

Cette écriture avait une double conséquence se traduisant par :

- une augmentation du résultat de F1, ce qui entraîne la constatation d'une dette d'impôt différé et,
- une diminution des réserves de F1, ce qui entraîne la constatation d'une créance d'impôt différé.

Impôt sur les bénéfices		19	
Dette d'impôt différé			19
100 x 19%			
Créance d'impôt différé		19	
Réserves F1			19
100 x 19%			

- Elimination du profit inclus dans le stock final

Variation de stock F1		300	
Stock F2			300

Cette écriture se traduit par une diminution du résultat de F1, ce qui entraîne la constatation d'une créance d'impôt différé.

Créance d'impôt différé		57	
Impôt sur les bénéfices			57
(300 x 19%)			

b) Cas d'une intégration proportionnelle

Si, dans l'exemple précédent, F1 était la société mère et que F2 a fait l'objet d'une intégration proportionnelle avec un pourcentage d'intérêt de 50% (contrôle conjoint avec une autre entreprise), les écritures seraient alors les suivantes :

- Elimination du profit inclus dans le stock d'ouverture :

Réserves F1	50	
Variation de stock F1 (100x50%)		50
Impôt sur le bénéfice	9.5	
Dette d'impôt différé (100x19%x50%)		9.5
Créances d'impôt différé	9.5	
Réserves F1 (100x19%x50%)		9.5

Élimination du profit inclus dans le stock de clôture :

Variation de stock F1 Stock F2 300 x 50%	150	150
Créance d'impôt différé Impôt sur les bénéfices 300 x 35% x 50%	52,5	52,5

c) cas d'une intégration par mise en équivalence

Il convient de distinguer selon que :

- le résultat a été réalisé par la société mise en équivalence,
- le résultat a été réalisé par la société consolidante (société mère ou sa filiale).

c1- Résultat réalisé par la société mise en équivalence et compris dans les stocks de la société consolidante

Exemple 1 : Traitement du profit inclus dans le stock final

Le stock final de la société consolidante comprend pour 300 de profits réalisés par la société associée (détenue à 25% par M).

L'écriture d'élimination serait comme suit :

Résultat M (variation de stocks)	75	
Titres mis en équivalence		75
300 x 25%		

Cette écriture se traduit fiscalement par une diminution du résultat de M, il y a lieu donc de constater une créance d'impôt différé.

Titres mis en équivalence	14,250	
Résultat M		14,250
(impôt/bénéfice) 75 x 19%		

Exemple 2 : Traitement du profit inclus dans le stock initial

Le stock initial de la société consolidante comprend pour 100 de profits réalisés par la société associée (détenue à 25% par M).

L'écriture d'élimination serait alors comme suit :

Réserves M	25	
Variation de stock M		25
100 x 25%		

Cette écriture aurait une double conséquence se traduisant par :

- une diminution des réserves de M, ce qui entraîne la constatation d'une créance d'impôt différé.
- une augmentation du résultat de M, ce qui entraîne la constatation d'une dette d'impôt différé.

Créance d'impôt différé	4,750	
Réserves M		4,750
$100 \times 19\% \times 25\%$		
Impôt sur les bénéfices	4,750	
Dette d'impôt différé		4,750
$100 \times 19\% \times 25\%$		

c2- Résultat réalisé par la société consolidante et compris dans les stocks de la société mise en équivalence

Exemple

Les profits réalisés par la société M et inclus dans les stocks de la société F (détenue à 25%) sont les suivants : 100 pour le stock initial et 300 pour le stock final.

Il est important de noter que, contrairement aux sociétés intégralement ou proportionnellement intégrées, les comptes des entreprises mises en équivalence ne sont pas inclus lors de l'étape d'intégration. Ainsi, il est impossible de changer la valeur des stocks de cette entreprise. Dans ce contexte, le bénéfice obtenu par l'entreprise mère est perçu comme un produit à recevoir d'avance sur ses comptes.

Les écritures d'élimination seraient alors comme suit :

- Elimination du profit dans le stock de clôture :

Ventes M	75	
Produits constatés d'avance		75
$300 \times 25\%$		

Cette écriture se traduit par une diminution du résultat devant entraîner la constatation d'une créance d'impôt différé :

Créance d'impôt différé	14.250	
Impôt sur les bénéfices		14.250
$75 \times 19\%$		

- Élimination du profit inclus dans le stock d'ouverture :

Il fallait tout d'abord reprendre l'écriture passée à la fin de l'exercice N-1 :

Produits constatés d'avance	25	
Ventes M		25
$100 \times 25\%$		

Il faut ensuite reconstituer la situation d'ouverture en débitant les réserves (s'agissant d'un profit réalisé au cours de l'exercice précédent).

Réserves	25	
Produits constatés d'avance		25
100 x 25%		

Ces deux écritures se traduisent fiscalement par :

- une créance d'impôt différé suite à la diminution des réserves ;
- une dette d'impôt différé suite à l'augmentation des ventes.

Créance d'impôt différé	4,750	
Réserves		4,750
25 x 19%		
Impôt sur les bénéfices	4,750	
Dette d'impôt différé		4,750
25 x 19%		

Pour conclure les profits sur stocks intra-groupe, nous devons préciser la remarque importante suivante :

En cas de perte sur stock, le même traitement devrait être envisagé.

Cependant, par mesure de prudence, la perte n'est pas généralement éliminée car son élimination risque d'augmenter la valeur des stocks et donc de constater à l'actif une valeur de réalisation des stocks supérieure à la valeur du marché.

Exemple

Chez la société F2 se trouve un stock d'une valeur de 90 acheté à F1. Son coût d'achat chez F1 est de 100. La F1 a donc subi une perte de 10.

Quel est le traitement comptable de cette perte dans le cadre de la consolidation des comptes?

Solution

Trois hypothèses sont plausibles et ce, en fonction du prix du marché (valeur recouvrable).

1ère hypothèse : Le prix du marché est égal à 90

Dans ce cas, la perte subie par F1 est réelle et, en conséquence, elle ne doit pas être éliminée.

2ème hypothèse : Le prix du marché est supérieur ou égal à 100

Dans ce cas, la perte enregistrée par F1 n'est pas économiquement fondée et, en conséquence, elle doit être annulée.

L'écriture d'élimination de la perte serait alors la suivante :

Stock F2		10	
Variation de stock F1			10

3ème hypothèse : Le prix du marché est compris entre 90 et 100

Dans ce cas, il y a lieu d'éclater la perte enregistrée par F1 en :

- une perte réelle qui est égale à $100 - \text{prix du marché}$;
- une perte fictive qui est égale au $\text{prix du marché} - 90$.

Il convient, selon cette hypothèse, d'éliminer seulement la perte fictive car éliminer la totalité de la perte conduirait à une valeur comptable du stock supérieure à sa valeur du marché.

Section 02 : Élimination des plus-values internes sur cession d'immobilisations

Les plus-values internes sur cession d'immobilisations entre sociétés du groupe sont à éliminer. Comme en matière de perte sur stock, il faut en la matière appliquer le principe de prudence.

Selon l'IAS 27, la perte sur immobilisations doit être éliminée en totalité avec constitution, s'il y a lieu, d'une provision pour dépréciation afin de ramener la valeur de l'actif à sa valeur recouvrable.

La plus-value est à éliminer, chez la société cédante, du résultat de l'année de cession, et des réserves des années postérieures.

Corrélativement, les excédents d'amortissement générés par cette plus-value sont éliminés chez l'acquéreur de l'immobilisation.

Exemple :

Le 1/1/N, la société M a cédé à F pour 900 une immobilisation amortissable linéairement sur dix ans et qui a été achetée par M le 1/1/N-2, pour 1.000.

La société F désire amortir cet équipement, selon le mode linéaire, sur une période de 5 ans. La plus-value résultant de la cession est la suivante :

- Coût d'acquisition	1.000
- Amortissement $1.000 \times 10\% \times 2$	(200)
Valeur comptable nette	800
Prix de vente	900
Plus-value	100

A) Cas d'une intégration globale

Afin d'éliminer l'impact de la plus-value sur le résultat du groupe, il y a lieu de passer les écritures suivantes :

Plus value sur cession d'immobilisation M	100	
Immobilisation F1		100
Amortissement F1	80	
Dotation aux amortissements F1 $(900 \times 20\%) - (1000 \times 10\%) = 80$		80
Immobilisation F1	200	
Amortissement F1		200
Rétablissement de la valeur historique de l'immobilisation		

Ces écritures se traduisent fiscalement :

- par une diminution du résultat de M, ce qui entraîne la constatation d'une créance d'impôt différé,

- par une augmentation du résultat de F1, ce qui entraîne la constatation d'une dette d'impôt différé.

31/12/N		
Créance d'impôt différé	19	
Impôt sur les bénéfices		19
100 x 19%		
31/12/N		
Impôt sur les bénéfices	15,2	
Dette d'impôt différé		15,2
80 x 19%		

Pour l'exercice N+1, le schéma des écritures sera sensiblement le même. Cependant :

- l'élimination de la plus-value affectera les réserves de M ;
- l'élimination de l'excédent d'amortissement de l'exercice N affectera les réserves de F1.

B) Cas d'une intégration proportionnelle

La plus-value est, dans ce cas, éliminée à hauteur du pourcentage d'intérêt détenu.

Nous reprenons le même exemple en spécifiant toutefois que la société F est une société sous contrôle conjoint et détenue à hauteur de 50%.

Les écritures d'élimination seraient alors les suivantes :

Plus-value sur cession d'immobilisation M Immobilisation F1 100 x 50%	50	50
Amortissement F1 Dotations aux amortissements 80 x 50%	40	40
Immobilisations F1 Amortissement F1 200 x 50%.	100	100

Ces écritures (1^{ère} et 2^{ème}) se traduisant fiscalement par la constatation d'une créance d'impôt différé et une constatation d'une dette d'impôt différé.

Créance d'impôt différé Impôt sur les bénéfices 50 x 19%	9,50	9,50
Impôt sur les bénéfices Dettes d'impôt différé 40 x 19%	7,60	7,60

c) Cas d'une intégration par mise en équivalence

Il convient de distinguer selon que :

- le résultat a été réalisé par la société mise en équivalence,
- le résultat a été réalisé par la société consolidante (société mère ou filiale).

c1- Résultat réalisé par la société mise en équivalence

Exemple

La société associée F (détenue à 25% par M), a cédé à la fin de l'exercice N à la société mère M une immobilisation pour 900 D et a réalisé une plus-value de cession de 100. La société M amortit cette immobilisation sur 10 ans. Les écritures d'élimination seraient les suivantes :

Exercice N :

31/12/N			
Résultat M	25		
Immobilsations M		25	
100 x 25%			
31/12/N			
Créance d'impôt différé	4,750		
Impôt sur les bénéfices		4,750	

Exercice N+1

Réserves M	25	
Immobilisation M (100x25%)		25
Amortissement M	2,500	
Dotation aux amortissement (25x10%)		2,500
Créances impôt différé	4.75	
Réserves (25x19%)		4.75
Impôt sur le bénéfice	0.475	
Dettes d'impôt différé (2.50x19%)		0.475

c2 - Résultat réalisé par la société consolidante

Étant donné que les comptes de la société mise en équivalence ne sont pas repris lors de l'intégration des comptes, il ne sera pas possible de modifier la valeur de l'immobilisation figurant au bilan de cette société.

Dans ces conditions, la quote-part de profit appartenant au groupe est éliminée par un compte de régularisation (produits constatés d'avance).

Exemple

La société M a cédé le 31/12/N pour 900 une immobilisation à la société associée F (qu'elle détient à 25%) en réalisant une plus-value de 100. La société F amortit le bien sur dix ans.

Ainsi, le profit réalisé par M entraînera des amortissements diminuant comptablement son profit.

Pour un profit de 100 réalisé par M sur F, il en résultera une diminution de profit de 25 sur 10 ans. En conséquence, le profit de 25 doit être annulé et réintégré sur 10 ans pour compenser les diminutions de profits futurs. D'où les écritures suivantes :

Exercice N

Plus value sur cession d'immobilisation M	25.00	
Produits constatés d'avance M (100x25%)		25.00
Créance d'impôt différé	4.75	
Impôt sur les bénéfices (25x19%)		4.75

Exercice N+1

Reserves	25.000	
Produits constaté d'avance (100x25%)		25.000
Produits constatés d'avance	2.500	
Plus value sur cession d'immobilisations (100x25%)x(1/10)		2.500
Créance d'impôt différé	4.750	
Réserves (25x19%)		4.750
Impôt sur bénéfice	0.475	
Dettes sur impôt différé (2.5x19%)		0.475

Chapitre 05 : répartition des intérêts

Chapitre 05 : répartition des intérêts

La répartition des capitaux propres constitue la dernière phase du processus de consolidation. Elle implique :

- l'élimination des titres de participation, et
- le partage des réserves et du résultat de la société consolidée.

La mise en œuvre de cette opération suppose que la valeur des titres soit égale à la quote- part de la société mère dans la situation nette de la société consolidée.

Or, il s'avère qu'il n'y a pas toujours égalité entre ces deux éléments (la valeur des titres et ce à quoi ils équivalent dans la situation nette de la société consolidée).

Cela est dû, en général, au fait que le coût d'acquisition des titres est différent de leur valeur comptable. Cet écart provient principalement :

- de la valorisation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels acquis à leurs justes valeurs ; et
- de l'existence éventuelle d'un goodwill.

Une fois les problèmes liés à cet écart sont résolus (voir chapitre 7), l'opération de répartition ne constitue plus une opération complexe.

Vous vous en rappelez qu'à la fin de la troisième phase, nous avons pu obtenir pratiquement des états financiers cumulés et apurés des opérations réciproques.

Toutefois, figurent encore :

- à l'actif, des titres de participation pour un montant correspondant à la quote-part réelle qu'ils représentent dans les capitaux propres puisque les différences de 1^{ère} consolidation (écart d'évaluation et écart d'acquisition) ont déjà été constatées,
- au passif, le cumul des capitaux propres des sociétés intégrées globalement ou proportionnellement (en fonction du % détenu).

Il est donc aisé de remplacer ces titres par la quote-part des capitaux propres à laquelle ils équivalent.

Il convient, en conséquence, de passer les écritures de consolidation permettant d'éliminer les titres et de constater, dans la situation nette des filiales, la quote-part revenant au groupe et celle revenant à l'hors groupe.

Section 01 : Incidence de la méthode de consolidation (intégration globale)

Selon qu'il s'agit d'une intégration globale, proportionnelle ou d'une mise en équivalence, la mise en œuvre de la répartition des capitaux propres et l'élimination des titres se font de la manière suivante :

- Dans le cas d'une intégration globale :
 - élimination des titres par imputation sur le capital de la filiale ;
 - constatation des intérêts hors groupe en fonction du pourcentage d'intérêt détenu dans le capital, les réserves et le résultat ;

- constatation de la part du groupe dans le capital, les réserves et le résultat de la filiale.

- Dans le cas d'une intégration proportionnelle :

- élimination des titres par imputation sur le capital de la filiale,
- constatation de la part du groupe dans le capital, les réserves et le résultat de la société consolidée (il n'y a pas lieu de constater les intérêts hors groupe).

- Dans le cas d'une mise en équivalence :

Dans cette méthode, il n'y a ni répartition ni élimination des titres. Les titres font plutôt l'objet d'une réévaluation.

Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Intégration globale

Soit la société M qui détient 60% de la société F, le bilan cumulé des deux sociétés, après élimination des opérations réciproques, est le suivant :

Bilan cumulé M + F			
Actifs	Montant	Passifs	Montant
Immobilisations	3.000	Capital (b)	2.000
Titres (a)	300	Réserves (c)	1.500
Stocks	700	Résultat (d)	300
Créances	1.000	Dettes	1.200
Total	5.000	Total	5.000

(a) Titres F (b) dont capital F : 500 ; (c) dont réserves F : 500 ; (d) dont résultat F : 100.

Ecritures de répartition :

	500	
Capital F	500	
Réserves F	100	
Résultat F		
Titres F		300
Réserves consolidées (500 + 500) x 60% - 300		300
		60
Résultat consolidé		
Intérêts hors groupe		
* dans les réserves : 1.000 x 40%		400
* dans le résultat : 100 x 40%		40
	1.000	
Réserves M		
Résultat M	200	
Réserves groupe		1.000
Résultat groupe		200

Le bilan consolidé, après répartition des capitaux propres et élimination des titres, est le suivant :

Actifs	Montant	Passifs	Montant
Immobilisations _____	3.000	Capital _____	1.500
Stocks _____	700	Réserves consolidées _____	1.300
Créances _____	1.000	Résultat consolidé _____	260
		Intérêts hors groupe :	
		• dans les réserves _____	400
		• dans le résultat _____	40
		Dettes _____	1.200
Total _____	4.700	Total _____	4.700

Section 02 : Intégration proportionnelle et mise en équivalence

Dans ce qui suit nous nous intéressons aux deux méthodes citées en titre.

1) Intégration proportionnelle

La société M détient 25% de la société F qui se trouve sous contrôle conjoint avec 3 autres sociétés extérieures au groupe.

Le bilan cumulé de M et de F est le suivant :

Le cumul a été bien entendu effectué à hauteur du % d'intérêt détenu soit 25%.

Actifs	Montant	Passifs	Montant
Immobilisations _____	1.500	Capital (a) _____	1.100
Titres F _____	100	Réserves (b) _____	250
Stocks _____	200	Résultat (c) _____	120
Créances _____	470	Dettes _____	800
Total _____	2.270	Total _____	2.270

(a) dont capital F : 100 ; (b) dont réserves F : 50 ; (c) dont résultat F : 20. Ecritures de répartition :

(b)

Capital F	100	
Réserves F	50	
Résultat F	20	
Titres F		100
Réserves groupe		50
Résultat groupe		20
Réserves M	200	
Résultat M	100	
Réserves groupe		200
Résultat groupe		100

Le bilan consolidé, après répartition des capitaux propres et élimination des titres, est le suivant :

Actifs	Montant	Passifs	Montant
Immobilisations _____	1.500	Capital _____	1.000
Stocks _____	200	Réserves consolidées _____	250
Créances _____	470	Résultat consolidé _____	120
		Dettes _____	800
Total _____	2.170	Total _____	2.170

2) Mise en équivalence

En reprenant les mêmes données que ci-dessus et dans le cadre d'une mise en équivalence, il n'y a ni répartition, ni élimination ; Il y a tout simplement une réévaluation des titres afin qu'ils expriment la valeur comptable à laquelle ils correspondent dans la situation nette de la filiale.

Les écritures à passer sont les suivantes :

Titres mis en équivalence	170		
Titres		100	
Réserves groupe		50	
Résultat groupe (quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence)		20	
Réserves M	1.000		
Résultat M	200		
Réserves groupe		1.000	
Résultat groupe		200	

Section 03 : Application générale pour une consolidation du bilan

Une Société Mère (SM) détient 45 % des titres du capital d'une Société Filiale (SF), au 31 décembre 200N.

• **Document 1** : Bilan de la Société Mère au 31 décembre 200N.

Bilan société mère (consolidante)			
Actif		Passif	
Immobilisation	149600	Capital	120000
Titres de participation	3600	Réserves	32000
Actif circulaire	97200	Résultat	2400
		Dettes	96000
TOTAL	250400	TOTAL	250400

Document 2 : Bilan de la Société Filiale au 31 décembre 200N.

Bilan société consolidé			
Actif		Passif	
Immobilisation	12000	Capital	8000
Titres de participation	0	Réserves	4800
Actif circulaire	8000	Résultat	800
	0	Dettes	6400
TOTAL	20000	TOTAL	20000

Travail à faire : en utilisant les documents et annexes ci-dessus :

- 1) Rappeler les principes des trois méthodes de consolidation du bilan.
- 2) Présenter le bilan consolidé du groupe selon la méthode de la mise en équivalence.
- 3) Présenter le bilan consolidé du groupe selon la méthode de l'intégration proportionnelle.
- 4) Présenter le bilan consolidé du groupe selon la méthode de l'intégration globale.

Éléments de corrigé de la situation

Question 1 :

Méthode la mise en équivalence :

Le principe est de substituer à la valeur des titres de participations (ou de les réévaluer), la valeur des capitaux propres en fonction du pourcentage d'intérêts détenus par la société mère.

Méthode l'intégration proportionnelle :

Le principe consiste à intégrer dans le bilan de la société mère, une fraction de chacun des postes d'actif et de dettes de la filiale, en fonction du pourcentage d'intérêt, afin de la substituer aux titres de participation.

Méthode l'intégration globale :

Le principe est de remplacer, dans le bilan de la société mère, la valeur des titres de participation, par les postes d'actif et de dettes évalués pour leur montant total.

Les capitaux propres de la filiale se décomposent en deux parties :

- la part correspondant aux droits de la société mère,
- la part correspondant aux droits des autres associés de la filiale.

Question 02

Bilan société mère			
Actif		Passif	
Immobilisation	149600	Capital	120000
Titres mis en équivalence (1)	6120	Réserves consolidé (2)	34160
Actif circulaire	97200	Résultat consolidé (3)	2760
		Capitaux propres consolidés	156920
		Dettes	96000
TOTAL	252920	TOTAL	252920

1) Titres mis en équivalence :

- Capitaux propres de la société filiale : $8000 + 4800 + 800 = 13600$
- Intérêts majoritaires détenus par la société mère : $13600 \times 45 \% = \mathbf{6120}$

(2) Réserves consolidées :

- Réserves de la société mère : 32 000
- Réserves de la société filiale à intégrer : $4800 \times 45 \% = 2160$
- Réserves consolidées : $32000 + 2160 = \mathbf{34160}$

(3) Résultat consolidé :

- Résultat de la société mère : 2400
- Résultat de la société filiale à intégrer : $800 \times 45 \% = 360$
- Résultat consolidé : $2400 + 360 = \mathbf{2760}$

Question 03

Bilan société mère			
Actif		Passif	
Immobilisation (1)	155000	Capital	120000
Titres de participation		Réserves consolidées (3)	34160
Actif circulant (2)	100800	Résultat consolidé (4)	2760
		Capitaux propres consolidés	156920
		Dettes (5)	98880
TOTAL	255800	TOTAL	255800

(1) Immobilisations consolidées :

- Immobilisations de la société mère : 149600
- Immobilisations de la société filiale à intégrer : $12000 \times 45 \% = 5400$
- Immobilisations consolidées : $149600 + 5400 = 155000$

(2) Actif circulant consolidé :

- Actif circulant de la société mère : 97200
- Actif circulant de la société filiale à intégrer : $8\ 000 \times 45 \% = 3600$
- Actif circulant consolidés : $97200 + 3600 = \mathbf{100800}$

(3) Réserves consolidées :

- Réserves de la société mère : 32 000
- Réserves de la société filiale à intégrer : $4800 \times 45 \% = 2160$
- Réserves consolidées : $32000 + 2160 = \mathbf{34160}$

(4) Résultat consolidé :

- Résultat de la société mère : 2400
- Résultat de la société filiale à intégrer : $800 \times 45 \% = 360$
- Résultat consolidé : $2400 + 360 = \mathbf{2760}$

(5) Dettes consolidées :

- Dettes de la société mère : 96 000
- Dettes de la société filiale à intégrer : $6400 \times 45 \% = 2880$
- Dettes consolidées : $96\ 000 + 2880 = \mathbf{98880}$

Question 4:

Bilan société mère			
Actif		Passif	
Immobilisation (1)	161600	Capital	120000
Titres de participation		Réserves consolidés (3)	34160
Actif circulant (2)	105200	Résultat consolidé (4)	2760
		Capitaux propres consolidés	156920
		Intérêt minoritaire (5)	7480
		Dettes (6)	102400
TOTAL	266800	TOTAL	266800

(1) Immobilisations consolidées : $149600 + 12000 = 161600$

(2) Actif circulant consolidé : $97200 + 8\ 000 = 105200$

(3) Réserves consolidées :

– Réserves de la société mère : 32 000 €

– Réserves de la société filiale à intégrer : $4800 \times 45\ \% = 2160$

– Réserves consolidées : $32\ 000 + 2160 = \mathbf{34160}$

(4) Résultat consolidé :

– Résultat de la société mère : 2400

– Résultat de la société filiale à intégrer : $800 \times 45\ \% = 360$

– Résultat consolidé : $2400 + 360 = 2760$

(5) Intérêts minoritaires :

– Dans le capital de la filiale : $8\ 000 \times 55\ \% = 4400$

– Dans les réserves de la filiale : $4800 \times 55\ \% = 2640$

– Dans le résultat de la filiale : $800 \times 55\ \% = 440$

– Total : $4400 + 2640 + 440 = 7480$

(6) Dettes consolidées : $96\ 000 + 6400 = \mathbf{102400}$

Exercice corrigé sur la consolidation du résultat

Une Société Mère (SM) détient 45 % des titres du capital d'une Société Filiale (SF), au 31 décembre 200N.

On vous confie les documents et annexes suivants :

- Document 1 : Compte de résultat de la Société Mère au 31 décembre 200N.

Compte de résultat de la société mère			
Charge	16000	Produit	18400
Résultat	2400		
Total	18400	Total	18400

Compte de résultat de la société filiale			
Charge	10400	Produit	11200
Résultat	800		
Total	11200	Total	11200

Travail à faire :

- 1) Présenter le compte de résultat de la consolidante selon les trois méthodes de consolidation.

Correction

1) Selon la mise en équivalence

Compte de résultat de la société mère			
Charge	16000	Produit	18400
Résultat	2400		
Quote part de résultat dans les sociétés mises en équivalence (1)	360		
Résultat net du groupe	2760		

(1) $800 \times 45\% = 360$

(2) Selon la proportionnelle

Compte de résultat de la société mère			
Charge (1)	20680	Produit (3)	23440
Résultat net des sociétés intégrées	2760		
Résultat net du groupe	2760		

$$(1) 16000 + (10400 \times 45\%) = 20680$$

$$(2) 2400 + (800 \times 45\%) = 2760$$

3) selon l'intégration globale

Compte de résultat de la société mère			
Charge (1)	26400	Produit (4)	29600
Résultat net des sociétés intégrées (2)	3200		
Intérêt minoritaire (3)	-440		
Résultat net du groupe	2760		

$$(1) 16000 + 10400 = 26400$$

$$(2) 2400 + 800 = 3200$$

$$(3) 55\% \times 800 = 440$$

$$(4) 18400 + 11200 = 29600$$

Synthèse et recommandations

La consolidation des sociétés est un processus comptable et financier essentiel qui vise à présenter les états financiers d'un groupe de sociétés comme s'il s'agissait d'une entité économique unique. Cela est particulièrement pertinent lorsqu'une société (dite "mère" ou "consolidante") exerce un contrôle ou une influence significative sur d'autres sociétés (dites "filiales" ou "associées"). L'objectif principal est de fournir une image fidèle et consolidée de la situation financière et des performances du groupe aux différentes parties prenantes (actionnaires, investisseurs, créanciers, etc.).

I. Cadre et Objectifs de la Consolidation

- * **Nécessité et Pertinence** : La consolidation est rendue nécessaire par la complexité croissante des structures d'entreprises (groupes internationaux, acquisitions, fusions, etc.). Elle permet d'éviter la distorsion de l'information financière et de présenter une vision macroéconomique du groupe.

- * **Objectifs Principaux** :

- * Présenter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble économique.

- * Informer les investisseurs et les tiers sur la performance globale du groupe.

- * Analyser la rentabilité et la solvabilité du groupe dans son ensemble.

- * Répondre aux exigences réglementaires et normatives (normes IFRS, US GAAP, ou normes nationales).

II. Périmètre de Consolidation

Le périmètre de consolidation définit les entités qui doivent être incluses dans les états financiers consolidés. Il est déterminé par le niveau de contrôle ou d'influence exercé par la société mère sur ses participations :

- * **Contrôle Exclusif** : La société mère contrôle seule l'entité. Cela entraîne une intégration globale. C'est le cas le plus fréquent pour les filiales détenues à plus de 50% des droits de vote, ou lorsque la mère a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles.

- * **Contrôle Conjoint** : Deux ou plusieurs sociétés contrôlent conjointement l'entité. Cela entraîne une intégration proportionnelle (souvent utilisée pour les co-entreprises ou "joint ventures").

- * **Influence Notable** : La société mère exerce une influence significative mais pas un contrôle. C'est le cas pour les participations entre 20% et 50% des droits de vote, ou en présence d'accords d'influence. Cela entraîne une mise en équivalence.

III. Méthodes de Consolidation

Trois méthodes principales sont utilisées, en fonction du périmètre de consolidation :

- * Intégration Globale :

- * Les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont intégrés à 100% dans ceux de la société mère.

- * Les intérêts des actionnaires minoritaires (intérêts ne contrôlant pas) sont identifiés et présentés séparément dans les capitaux propres consolidés (pour les capitaux propres) et dans le compte de résultat consolidé (pour la quote-part du résultat).

- * Élimination des opérations réciproques et des résultats internes.

- * Intégration Proportionnelle :

- * Les actifs, passifs, produits et charges de la co-entreprise sont intégrés à concurrence du pourcentage de détention de la société mère.

- * Moins courante, elle est remplacée par la mise en équivalence pour les "joint ventures" selon les normes IFRS.

- * Mise en Équivalence :

- * La participation est initialement enregistrée à son coût d'acquisition.

- * Par la suite, la valeur comptable de la participation est ajustée pour refléter la quote-part de la société mère dans les résultats et les capitaux propres de l'entité mise en équivalence.

- * Aucune intégration ligne par ligne des actifs, passifs, produits et charges.

IV. Principes et Processus de Consolidation

Le processus de consolidation implique plusieurs étapes et principes clés :

- * Homogénéisation des Écritures Comptables :

- * Harmonisation des méthodes comptables, des dates de clôture et des devises.

- * Retraitement des comptes individuels pour les rendre conformes aux normes du groupe et aux principes de consolidation.

- * Élimination des Opérations Réciproques :

- * Suppression des créances et dettes intragroupe.

- * Élimination des produits et charges intragroupe (ventes, achats de services, etc.).

- * Élimination des Résultats Internes :

- * Suppression des plus ou moins-values latentes figurant dans les stocks ou les immobilisations résultant d'opérations entre entités du groupe. Cela garantit que seul le profit réalisé avec des tiers externes au groupe est reconnu.

- * Traitement des Différences d'Acquisition (Écarts d'Acquisition ou Goodwill) :

* Lors de l'acquisition d'une filiale, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de la société mère dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de la filiale est enregistrée comme un écart d'acquisition (goodwill ou badwill).

* Le goodwill est testé annuellement pour dépréciation (impairment test) et non amorti selon les normes IFRS.

* Présentation des Intérêts Minoritaires :

* La part des actionnaires minoritaires dans les capitaux propres et le résultat de la filiale consolidée est clairement présentée séparément dans les états financiers consolidés.

V. États Financiers Consolidés

Les principaux états financiers consolidés sont :

* Bilan Consolidé : Présente le patrimoine du groupe.

* Compte de Résultat Consolidé : Présente la performance du groupe sur une période donnée.

* Tableau de Flux de Trésorerie Consolidé : Analyse les mouvements de trésorerie du groupe.

* Annexe aux Comptes Consolidés : Fournit des informations complémentaires et des détails sur les méthodes de consolidation utilisées, les périmètres, les retraitements, etc.

VI. Normes de Consolidation

Les normes comptables internationales jouent un rôle majeur dans la consolidation :

* IFRS (International Financial Reporting Standards) : De plus en plus utilisées à l'échelle mondiale, elles visent à harmoniser les pratiques de consolidation (notamment IFRS 3 "Regroupements d'entreprises" et IFRS 10 "États financiers consolidés").

* US GAAP (Generally Accepted Accounting Principles) : Normes américaines.

* Normes Nationales : Chaque pays peut avoir ses propres réglementations, souvent convergentes avec les IFRS.

En conclusion : la consolidation des sociétés est une discipline complexe mais indispensable pour toute entité ayant des participations dans d'autres sociétés. Elle permet de fournir une vision claire, complète et fidèle de la réalité économique d'un groupe, facilitant ainsi la prise de décision pour les dirigeants et offrant une transparence nécessaire aux marchés financiers et aux autres parties prenantes. La maîtrise de ses principes et méthodes est fondamentale pour les professionnels de la finance et de la comptabilité.

Quelques références

- Advanced Financial Accounting, Pearson Education.
- Bailly J.-M., Coste P. et Simons P., La consolidation de s comptes, Ed. D'organisation 1986.
- Colasse Bernard, 2005 : *Comptabilité générale et consolidation*, Economica.
- Colinet F., Pratique des comptes consolidés, 2^{ème} éd. Dunod 1994.
- Corre J., La consolidation des bilans, Ed. Dunod 3^{ème} édition 1982.
- Conseil National de la Comptabilité, règlements relatifs aux comptes consolidés.
- Dandon P., Mise en place d'une consolidation, Ed. Comptables Malesherbes 1990.
- Herail J. et Chiarasini C., Pratique de la consolidation des comptes, Ed. Dunod 1985.
- International Accounting Standards Board, normes IFRS (notamment IFRS 10, IAS 28).
- Lefebvre F. Mémento pratique, Comptable 1997.
- Montier J., Scognamiglio G., Techniques de consolidation, Ed. Economica 1995.
- Nobes Christopher & Parker R., 2010: *Comparative International Accounting*, Pearson.
- Oliveira Leite S. et Phan D. ,La consolidation des comptes - Nouvelles réglementations et pratiques, Editions Marketing SA 2000.